



Heure pas effectuer congés deduit

Par **flo08_old**, le **11/11/2007** à **08:02**

je n'ai pas fait mes 152 heures et mon patron pour cloturer l'année va deduire de -2 jours sur des congés que je n'ai plus puisque j'ai pris mes cinq semaines cet année je me retrouve donc en negatif pour 2008 en a t'il le droit

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **16:55**

à moins d'accomplir 2 journées supplémentaires, vous êtes débiteur de votre patron...

dans ce cas, il en a parfaitement le droit.

à moins que vous ne préférerez un licenciement....